

## Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat

### Livre à l'usage du Bénéficiaire

1885

<del>les Saintes</del>	= a été supprimé
<del>obligation qui</del>	= a été supprimé
obligation qui	= a été rajouté

#### Charges et obligations du Bénéficiaire

(???? ne repose sur aucun contrat, ni sur aucun droit ou fondation)

1. Acquitter toutes les messes fondées
2. Blanchir à ses frais et réparer le linge de l'Eglise  
*C'est une obligation qui n'a plus sa raison d'être. J'ai fait supporter ces frais par l'administration paroissiale.*
3. Fournir les hosties et le vin  
*Payer les Saintes Huiles*
4. Faire, ~~devant la cure~~ à l'endroit le plus propice, aux abords de la cure, un des quatre reposoirs pour la Fête-Dieu.
5. Les cierges funéraires appartiennent à l'église de droit au Curé.
6. *illisible*
7. Célébrer la Sainte –Messe chaque jour aux heures les plus convenables pour sa santé et la paroisse. L'office à 8½ heures depuis le second dimanche après Pâques jusqu'au Rosaire. Depuis le Rosaire à 9 heures jusqu'au second dimanche après Pâques.
8. La procession du St Rosaire a lieu tous les premiers dimanches du mois et fêtes de la Ste Vierge. Celle du très St Sacrement tous les troisièmes dimanches du mois. Depuis la Toussaint il est d'usage de ne pas sortir de l'Eglise pour la procession.
9. Les gouverneurs du St Sacrement et du St Rosaire sont nommés tous les trois ans par le Conseil de paroisse. Ils sont ~~chargés des collectes pour le Rosaire et le St Sacrement~~ : un quatrième collecteur nommé pour trois ans recueille les offrandes pour les âmes; il les met dans le tronc. Mr le Curé en a seul la clé. Il reçoit également celles qui sont dans du papier pour intentions particulières ; si elles ne présentent pas la rétribution voulue il y supplée en prenant dans ~~la boîte des âmes~~.

#### Visite pastorale

10. Le Conseil de paroisse défraie la suite de Monseigneur, Domestiques, Cocher et prend soin des chevaux de sa grandeur. Il contribue pour la moitié aux dépenses du dîner et fournit les vins d'honneur. Il est invité au complet au dîner de la visite pastorale.
11. ~~Les veilles des grandes fêtes~~; Quatre fois par an, Mr le Curé Confesseur fait venir un R<sup>d</sup> Père Confesseur. Il le loge, le nourrit et lui donne une rétribution convenable. La paroisse, à ses frais, doit le chercher et le ramener. Mr le Curé en avertit Mr le Président de paroisse le dimanche matin.      Annotation en haut de la page : 18 avril 1886 aux archives

## *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

12. Les grandes fêtes célébrées par un nombreux concours de communion sont Noël, St Jean patron de la paroisse, Pâques, ~~la Dédicace~~, le dimanche de la Principale, l'Assomption, le Rosaire et la Toussaint.

1. Lorsque le R<sup>d</sup> Frère Capucin vient quêter dans la paroisse pour la laine, le beurre ou le grain, il est convenable que Mr le Curé l'héberge chez lui.

*N.B. Depuis mon arrivée à Cressier j'ai fait venir un Père dès le samedi. Il me rend service le dimanche et fait la quête le lundi. Cette quête se fait deux fois par année, au printemps pour le beurre et en automne pour le grain.*

### **Obligations et Coutumes de la paroisse**

1. La paroisse doit l'affouage et le bois nécessaire pour la clôture du jardin et des bâtiments ; quant à l'affouage un titre adjoind au rentier en règle les conditions.

### **Offices funèbres**

Mr le Curé retire pour la sépulture des grandes personnes, 1f60 <sup>1</sup>.

Pour celle des enfants frs 2

Pour chaque office funèbre frs 3

Pour chaque Libera me fr 0,40

Pour chaque Salve fr 0,20

Voir les constitutions synod.

### **Publication de mariage**

Mr le Curé retire pour émolument 1fr50 au minimum.

### **Pain bénit**

Depuis un temps immémorial, l'on donne deux pains bénits d'une certaine valeur selon les ressources ; l'un pour la paroisse l'autre pour le bénéficiaire. La bénédiction de ce pain a lieu avant le sermon.

### **Oeufs**

Le vendredi-saint, lorsque les fidèles vont vénérer le crucifix exposé sur un tapis et un coussin convenables près de l'autel de Ste Anne, ils ont la coutume d'offrir des œufs dont le nombre peut aller jusqu'à 8 et 9 douzaines.

*Les paroissiens offrent aussi des œufs à la bénédiction des granges. Mr le Curé est accompagné du sacristain qui porte le panier et se rend dans chaque maison, pendant que Mr le Curé en bénit le fenil.*

---

<sup>1</sup> J'ai demandé 1f60 pour que la somme totale de la sépulture (3f40 pour office et libera me) soit juste de 1f60 + 3f40 = 5 frs

# *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

## **Jambons**

*A St Antoine, on offrait quelques kilos de viande de campagne. Porc, viande salée. Cette coutume se ralentit.*

## **Offrandes**

*Le dimanche qui suit chaque quatre temps, le lundi de la bénédiction et le jour de la grande **et de la petite** commémoration des défunts, tous les paroissiens doivent aller à l'offrande. Chaque dimanche de l'année doivent s'y rendre deux des membres de la famille, un homme et une femme du défunt non encore sorti de l'anniversaire. Si l'un est empêché il doit charger l'autre de son offrande.*

*Tous les membres de la famille du défunt s'y rendent aussi le jour de la sépulture, du septième, du trentième et du bout de l'an.*

*La rétribution est de 5 centimes par personne.*

## ~~**St Antoine**~~

~~*Ce jour-là, la messe est chantée*~~

## **Chantres**

*Le soir du jour de l'an les chantres invitent Mr le Curé à souper à la pinte dans une chambre particulière. C'est un usage que les Constitutions synodales ne permettent plus à Mr le Curé de suivre sans les directions de l'évêque.*

## **Confessions**

*Quelques coups de cloche annoncent la veille des **Canc. ???** le commencement des confessions et le lendemain matin le moment de la communion et **après l'ouverture des confessions.***

## **Prière du soir**

*Depuis un temps immémorial l'on fait à l'église au moment de l'Angélus, excepté pendant l'octave de la Fête-Dieu, la prière du soir précédée de la récitation du chapelet. Les enfants du catéchisme sont tour à tour désignés par Mr le Curé pour remplir cette fonction. **L'hiver je fais réciter le chapelet le matin à la Ste Messe et le soir, il n'y a pas de prière à cause du froid.***

*Cette prière du soir à l'église qui est fréquentée que par 2 ou 3 femmes ou enfants. Je la considère comme n'étant pas d'une très grande utilité pratique. En tout cas, la récitation du chapelet qui la précède ne repose sur aucun fait historique, ni sur aucune tradition vraisemblable de vœux, de promesses faites par la paroisse ou de particuliers.*

## ~~**Libera Me**~~

~~*Chaque lundi avant la Ste Messe, Mr le Curé chante un Libera Me pour les défunts de la paroisse.*~~

# *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

## *Mois de Marie*

*Tous les soirs le mois de Marie a lieu. Je l'ai fait consister dans la récitation du chapelet, un cantique et une lecture suivie d'un cantique*

*Dimanche aux vèpres il y avait procession suivie du Regina Caeli et le soir chapelet, litanies et bénédiction, ainsi que le jeudi soir.*

## *Confréries*

*Deux Confréries, canoniquement instituées, existent dans la paroisse. Celle du St Rosaire et celle du St Sacrement. Elles sont constituées et organisées d'après leurs règles spéciales. ~~et communes à chacune d'elles.~~*

## *Quête pour les Ames du Purgatoire*

*Chaque dimanche et jour de fête, un collecteur nommé chaque année par Mr le Curé fait la quête pour les Ames du Purgatoire. Les offrandes sont déposées dans le tronc dont Mr le Curé a seul la cléf.*

## *Offrandes pour Libera Me*

*Le soir de la Toussaint et le jour de la grande Commémoration des fidèles défunts, ~~soit le lendemain,~~ les paroissiens ont la pieuse habitude d'offrir des rétributions pour Libera Me. Elles sont déposées dans un plateau que l'on met sur la table ronde. Mr le Curé chante ce libera me ~~après sa messe, les jours ou la rubrique le permet~~ à l'église à ses moments disponibles. Mr le Curé annonce les offrandes le dimanche qui précède la Toussaint.*

## *Bénichon*

*La Bénichon a lieu le dimanche de la Nativité de la Ste Vierge. Après les vèpres c'est la coutume de fermer l'église vu le grand nombre d'étrangers qu'attire cette réjouissance. Quant à la danse, Mr le Curé doit autant qu'il le peut faire observer les règles de l'Eglise. Dans tous les cas elle doit se terminer au son de l'Angélus.*

## *Quêtes pour les Hospices*

*La quête pour l'hospice de district des justices de paix de Cormondès et de Cournillens se fait le dimanche de la Pentecôte. Celle pour l'hospice de Meyriez le dimanche après la réception de la lettre du comité. Les dons en nature doivent être remis au secrétaire communal.*

## *Vèpres*

*Les vèpres sont habituellement chantées à une heure. Les jours d'élection il est d'usage de les chanter à midi afin que les électeurs puissent remplir leur devoir sans être obligés de les manquer. *C'est une coutume qui pourrait être supprimée sans aucun inconvénient, les électeurs ayant le temps bien suffisant d'assister aux vèpres à 1 heure et de vaquer ensuite à leur devoir civique.**

## *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

### **Denier de St Pierre**

*La quête pour le Denier de St Pierre se fait le dimanche de St Pierre et St Paul. Mr le Curé la recommande le dimanche précédent.*

### **Billets de Pâques**

*Chaque paroissien doit avoir le sien. Mr le Curé va les recueillir dans chaque maison comme les Constitutions synodales le prescrivent, sans avoir à exiger aucune rétribution.*

### **Evangelie du dimanche**

*Chaque dimanche avant les annonces et le Sermon, Mr le Curé lit en chaire l'évangile du dimanche. Pendant cette lecture tout le monde se tient debout. Ensuite Mr le Curé lit l'oraison en s'agenouillant sur le petit tabouret de la chaire. Les paroissiens s'agenouillent aussi pendant cette oraison et lorsqu'elle est terminée tout le monde s'assied.*

### **Chapelle St Urbain**

*Cette chapelle est la propriété de l'Etat de Fribourg, lequel en a toute la responsabilité. La clef et la garde de cette chapelle ont été confiées à Mr le Curé de la paroisse par lettre officielle du 21 décembre 1885, lettre consignée aux archives de la cure.*

### **Aspirants à l'état ecclésiastique**

*La quête pour les Aspirants à l'état ecclésiastique se fait le dimanche de Pâques. Mr le Curé la recommande également le dimanche précédent.*

### **Purification**

*Avant la Messe, Bénédiction des cierges.*

### **Semaine Sainte**

*Mercredi, Jeudi et vendredi soir, chant des Lamentations et du Bénédictus. Le Vendredi soir, sermon. De fait, Mr le Curé règle les choses comme il l'entend.*

### **Dimanche des Rameaux**

*Bénédiction des Rameaux et procession autour de l'Eglise.*

### **25 avril, fête de St Marc**

*On se rend à la chapelle de St Urbain avant la Ste Messe au chant des Litanies des Saints. A la chapelle, s'il fait beau temps, on célèbre la messe. S'il y a empêchement pour célébrer, on chante l'Antienne des Secondes Vêpres de la fête puis le verset et l'oraison et l'on retourne à l'église au chant du Magnificat et de l'Exsultes orbis gaudiis.*

# *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

## **Rogations**

*Le premier jour, on va à la chapelle de St Urbain où l'on célèbre la ste Messe lorsqu'il fait beau temps; dans le cas où la ste Messe ne peut être célébrée, on chante l'Antienne, le verset et l'oraison indiqués plus haut. On fait le tour du bois et l'on revient à l'église par le Moos. Le second jour on descend le village du côté de Cormondes et l'on retourne par la prairie du bas.*

*Le troisième jour on fait la procession autour de l'église, en dehors du cimetière et l'on bénit la fontaine de la Cure seule.*

## **St Urbain**

*Fête le 25 mai. On va en procession à la chapelle au chant des litanies des Saints. A la chapelle on observe les mêmes rubriques indiquées plus haut et au retour on chante le Te Deum en actions de grâces de la bataille de Morat. Ste Messe à l'Eglise après la procession si elle n'a pu être célébrée à la chapelle.*

## **Fête-Dieu**

*Le soir on chante les Complies ainsi que pendant l'octave avec exposition et bénédiction du Très St Sacrement. De même le matin à la Ste Messe pendant l'octave exposition et bénédiction du St Sacrement.*

## **Bénédictio des granges**

*Elle a lieu ordinairement ~~la dernière semaine du moi d'août~~ lorsque toutes les récoltes sont rentrées. Le sacristain doit accompagner Mr le Curé avec le panier traditionnel pour recevoir les œufs.*

## **St Fidèle**

~~*Le premier dimanche de septembre, on célèbre la fête de la Translation des reliques de St Fidèle. Il y a indulgence plénière aux conditions ordinaires. On chante la Messe et les Vêpres du jour avec un peu plus de solennité. Une rubrique que l'on doit observer en ce jour c'est de faire brûler 2 cierges devant la châsse du St Martyr dès le matin jusqu'à la prière du soir. Voir sur une petite table à la sacristie les directions de Mr Piller. Voir manuel du sacristain page 78.*~~

## **Dimanche d'action de grâces**

*A Vêpres l'office, on va à l'offrande pendant le chant du Te Deum Credo pour les frais du luminaire. Les paroissiens sont avertis le dimanche précédent à l'office. Voir la Circulaire des Evêques Suisses. Elle prescrit ce jour-là l'exposition du St Sacrement pendant 10 heures. Cette offrande avait lieu auparavant aux Vêpres pendant le chant du Te Deum. Je l'ai placée à l'office où elle a toujours été de beaucoup plus fructueuse à cause du plus grand nombre d'assistants.*

## *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

### **Toussaint**

*Après les Vêpres des Morts il y a procession autour du cimetière. On chante le Libera me devant l'Ossuaire. Le lendemain après l'office, même cérémonie.*

### **Noël**

*L'office de minuit commence à 11 heures ½ par le chant du Te Deum. Il serait à désirer ~~que la paroisse entière~~ qu'un certain nombre de paroissiens s'approchent des Sacrements en cette Sainte nuit. J'ai déjà obtenu de confortant résultats.*

### **St Jean, 27 décembre**

*C'est la fête patronale qui doit être célébrée en grande solennité.*

### **Arrivée du Curé**

*Lorsqu'un nouveau curé arrive dans la paroisse, celle-ci doit le défrayer de tous les frais de voyage et de transport, frais évalués en fait de distance du domicile que Mr le Curé quitte pour se rendre dans la paroisse.*

### ~~**Redevances annuelles des Confréries**~~

~~*Le gouverneur de la Confrérie du St Sacrement doit à Mr le Curé une redevance annuelle de 2f17. Le gouverneur de la Confrérie du St Rosaire doit à Mr le Curé une redevance annuelle de 17f89. Voir au registre des deux confréries.*~~

### **Confessions**

*Voir aux archives de la Cure à ce sujet la lettre du Conseil de paroisse datée du 22 décembre 1881 18 avril 1886 signée Muller, secrétaire du Conseil de paroisse.*

### **Lampe du St Sacrement**

*Mr le Curé, s'il désire qu'elle soit toujours en bon état de lumière et de propreté, en a **aura** seul le soin et l'entretien.*

~~*La fourniture de l'huile (et) des lumignons et de la corde suspense est aux frais de la paroisse. Mr le Curé règle compte avec la paroisse à la fin de l'année.*~~

### **Bouquets et fleurs**

*Le Conseil de paroisse est chargé à ses frais de faire ranger en bouquets les fleurs déposées sur les cercueils des défunts ; les bouquets sont destinés à l'ornementation des autels.*

### **St Blaise**

*Après la Messe, bénédiction des cous.*

## *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

*Pour les usages généraux, les honoraires de fondations de messes, les messes manuelles et quantité d'autres points, consulter les Constitutions synodales en vigueur et assujettir peu à peu la paroisse et les paroissiens aux points qu'elles prescrivent et qui les concernent particulièrement.*

### **Questions liturgiques**

*Exposées par Mr le R<sup>d</sup> Curé de Gottrau et réponses.*

- 1. Il est d'usage depuis un temps immémorial d'aller en procession à une petite chapelle dédiée à St Urbain, Pape et martyr. Monument commémoratif de la bataille de Morat. On demande l'autorisation de la continuer chaque année à l'époque fixée, savoir le 25 mai.*

*Réponse : accordée si la procession se fait d'une manière convenable.*

- 2. Si elle est accordée quels chants liturgiques faut-il employer ?*

*Réponse : Chants d'actions de grâces.*

- 3. Quand il y a exposition du très St Sacrement à la Messe et aux Vêpres, le prêtre qui ne remplit pas les fonctions de célébrant doit-il assister à ces offices revêtu de l'étole comme la rubrique l'ordonne pour les 40 heures ?*

*Réponse : Négative*

*La lettre officielle de l'Evêché consignée au commencement de ce livret est une réponse faite à une demande adressée par Mr le Curé Dunoyer concernant : le souper des chantres*

### **St Urbain**

*Le jour de St Marc, de St Urbain et le lundi des Rogations, j'ai célébré la Ste Messe à la chapelle.*

*F. Dunoyer c.*

### **Office de la St Augustin**

*Dans sa séance du 27 août 1887, le conseil communal de Cressier a décidé de faire chanter chaque année à la St Augustin un office pour la Commune de Cressier-sur-Morat et de le rétribuer chaque fois à Mr le Curé par 3 francs.*

## *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

### *Offices hebdomadaires pour les Ames du Purgatoire*

*Sur ma demande, l'Evêché par lettre datée du 3 octobre 1887 consignée aux archives de la cure, l'Evêché a accordé aux Rds Curés de la paroisse de Cressier la faculté de chanter une fois par semaine lorsque les prescriptions liturgiques le permettront, un office de requiem et le répons libera me pro animabus et la rétribution de 3 frs 40 sera prise dans la boîte des Ames de la paroisse soit les collectes qui se font dans l'église pro animabus. Cet office sera chaque dimanche annoncé en chaire. Je le chante habituellement le lundi qui est le jour liturgique.*

### *Pierre Sacrée*

*La Pierre Sacrée qui se trouve à l'autel de la chapelle de St Urbain appartient à la paroisse l'état de Fribourg.*

### *Confréries*

*Le 25 mars 1888, j'ai convoqué l'assemblée générale des deux confréries et fait apporter relativement aux redevances à l'égard de Mr le Curé, les modifications mentionnées en tête de chaque registre des Confréries. Ces redevances sont des fondations altérées et permutées depuis de longues années. Telles qu'elles existent actuellement elles sont une compensation à Mr le Curé pour l'entretien et le blanchissage du linge de l'église.*

### *Luminaire*

*Avant mon arrivée, le boursier de la paroisse gardait le quête du luminaire qui se fait à l'église le jour de l'Action de grâces. Avec le produit de cette quête, il réglait les dépenses de l'huile et du luminaire. Les recettes et les dépenses figuraient sur le budget du conseil de paroisse. Ne trouvant pas convenable qu'une quête faite à l'église soit entre les mains des laïques, j'ai demandé et obtenu d'en avoir seul la gérance. Je pourvois moi-même aux provisions du luminaire et j'en solde les dépenses avec le produit de la quête sans avoir à rendre compte à Messieurs les Joséphistes. Cela fait juste le tour.*

## ***Bienfaiteurs de l'Eglise depuis mon arrivée 3 juin 1885***

### *Madame Vve Anne Viprecht*

- |                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| 1. Pour le beau tapis            | Fr 160 |
| 2. Pour l'harmonium              | Fr 150 |
| 3. Pour le grillage des chantres | Fr 100 |

## *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

4. *Une nappe maître autel* Fr 20
5. *Escalier portatif sacristie* Fr 5
6. *Les quatre soutanes noires des Enfants de chœur*
7. *Les six jolis surplis des Enfants de chœur*
8. *Les 2 ornements des jours, pour la Ste Messe. Complets, blanc et noir.*

### *Louise Meuwly Vve de Pierre*

*Donné le 10 janvier 1888. Les deux jolis chandeliers en nickel blancs et roses pour les grandes fêtes. Ces chandeliers sont donnés à l'Eglise.*

*300 frs au bénéfice de la cure (Testament du 18 novembre 1899, Morat. Notaire Currat)*

### *Madame Jaton à Lausanne*

*Les deux tapis rouges des deux autels latéraux de la Ste Vierge et de Ste Anne.*

*Le 15 octobre 1889*

*Barbe Maillard, dite Babelon, décédée le 26 février 1890 a laissé à l'Eglise de Cressier : 30 francs*

### *Famille Jean Auderset du Borny*

1. *Les deux statues du maître autel, bénites par Mgr Mermillod le 18 octobre 1885*
2. *Les deux bouquets verts et blancs de l'autel de la Ste Vierge*
3. *Le bouquet (pensée) du même autel*
4. *Mlle Annette du Borny a fait don à l'église du tableau de St Joseph placé près de l'autel de la Ste Vierge*
5. *Mme Anne Hayoz, née Auderset dite Tante du Creux a donné à l'église le tableau de Ste Philomène et 50 francs pour l'harmonium.*
6. *Le petit dais rouge-velours-or et la grande bannière jaune-or*

*Maurice Folly, beau-fils de M Jean Auderset : pour l'harmonium : 50 frs*

*Commune de Cressier : pour l'harmonium : 50 frs*

*Baronne de Graffenried, Villars : pour l'harmonium : 20 frs*

*Etienne Egger, menuisier : les 2 tableaux du S. Cœur de Jésus et du S. Cœur de Marie, placés au chœur, de chaque côté du maître autel.*

*Jacques Hayoz du Moos : 26 février 1891. A l'église de Cressier : 30 frs*

*Marie Maillard, née Hayoz : Le vase de porcelaine bleue et les jolis bouquets de fleurs artificielles qu'il contient.*

## *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

### *Famille Alphonse et Antonin de Reynold*

1. *Les grands bouquets verts du maître autel*
2. *Les tapis bleus des autels latéraux*
3. *Les Ampoules des Stes Huiles et la pyxide des malades*
4. *La bourse pour l'Extrême-Onction*
5. *Réparation de la bourse St Viatique et des soutanes des Enfants de Chœur.*
6. *Doublé le tabernacle de satin avec clous d'or*
7. *Donné pour l'harmonium deux cents francs*
8. *Fait réparer les deux bannières des processions ordinaires. Ces deux petites bannières tombaient en lambeaux*
9. *Pour les réparations des ornements de l'église, le 2 octobre 1888 (M. A. de Reynold, 20 frs*
10. *Mme Léontine, veuve de feu M Antonin de Reynold, le grand drap mortuaire dont elle a fait recouvrir le cercueil de son mari, décédé à Lyon le 4 mai et enterré à Cressier le 8 mai 1891.*
11. *Recouvert et entièrement réparé la chasuble rouge avec croix brodée*

### *M le chanoine de Gottrau, de Pensier, ancien curé de Cressier*

1. *Pour l'harmonium : 20 frs*
2. *La belle étole pastorale blanche et or*
3. *La belle grande nappe du maître autel avec broderies d'or*
4. *Le crucifix argenté du tabernacle tournant*
5. *Les deux dalmatiques noires*

### *Louise Meuwly (vis à vis de l'église)*

*A donné à l'église les deux jolis chandeliers rose et blanc nickelés, ayant autrefois appartenu à Mme Jouneret (??). M le Curé en a la jouissance.*

### *Pierre-Joseph Maillard*

*A légué à l'église de Cressier 50 frs*

*Son frère, le capitaine Maillard, pour le même oeuvre, 10 frs*

## **Memento**

*L'harmonium a coûté 760 frs. Il a été acheté par le paroisse aidée de généreux bienfaiteurs.*

*La quête faite à l'église le 18 octobre 1885 et recommandées par Mgr Mermillod en visite pastorale a fourni le supplément. Il a été inauguré par le R<sup>d</sup> P. Dechevrens, alors chapelain de Wallenried, et M le notaire Currat à Morat. C'était superbe.*

## **Depuis mon arrivée, j'ai fait :**

### *A l'église*

1. Réparer le ciboire et les deux grands calices
2. Placer les deux appliques ou couronnes de chaque côté du tabernacle
3. Fait descendre les hommes de la tribune qu'ils occupaient en laissant la nef vide. Ils ont été remplacés par les chantres qui chantaient au chœur. Mgr Mermillod le 18 octobre 1885 a félicité les hommes de ce magnifique exemple d'obéissance. Descendre d'une tribune occupée depuis 40 ans n'est pas chose légère.
4. Placé une suspente et un récipient au lavabo de la sacristie
5. Remplacé les vieilles fleurs
6. Réparé le mur du cimetière
7. Séparé les fonts baptismaux en deux compartiments liturgiques
8. Placé une pierre sacrée à la chapelle St Urbain
9. Introduit la veilleuse Guillon
10. Procuré l'allumoir à pétrole
11. Mis des cordes aux fenêtres de l'église et de la sacristie
12. Changé les rideaux du chœur
13. Placé à la sacristie la grosse pelote à épingles
14. Procuré le petit camail rouge du cérémoniaire enfant de chœur
15. Acheté un goupillon neuf pour l'aspersion de fer et réparé ce dernier
16. Changé le bénitier à la porte de la sacristie
17. Fait ajouter à la nef deux bancs du côté des femmes et un du côté des hommes
18. Fait placer les deux bancs adossés au mur au fond de l'église
19. Fait placer des reliques dans le reliquaire à l'autel de Ste Anne. Il n'y avait à mon arrivée aucune relique enchâssée.
20. Fait faire les 6 candélabres noirs pour placer autour du catafalque. Auparavant il fallait se servir de deux des autels.
21. Fait faire le banc des morts pour placer les cercueils des défunts. Auparavant on les laissait par terre sur le brancard.
22. Fait ranger le granit au dessous des grandes portes. On ne pouvait les ouvrir qu'en détériorant le granit et les portes.
23. Fait rafraîchir au vernis toutes les portes de l'église
24. Fait placer les deux lampes sur et sous la tribune
25. Fait réparer le seuil de la porte à la sacristie
26. Fait remuer la table de Communion pour la placer plus avant dans le chœur. Auparavant on ne pouvait pas se mettre à genoux convenablement.
27. Acheté six surplis pour les Enfants de Chœur pour compléter la douzaine
28. Fait placer les tableaux du Rosaire à l'autel de la B. ?????. Auparavant il n'y avait rien. La cérémonie a eu lieu le 12 juin 1887. Elle fut présidée par le R<sup>d</sup> P. Dominicain d'Estavayer.
29. Fait faire les boîtes en bois qui renferment toutes les pyxides que j'ai achetées pour remplacer les vieilles. Les pyxides des Stes Huiles n'étaient que des bouteilles. Celle de la Ste Hostie n'était que du plomb.
30. Fait placer une pierre sacrée convenable à l'autel de la Ste Vierge et avancées pour plus d'aisance les deux mêmes pierres sacrées des deux autels latéraux.

## *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

31. *Fait ranger la porte d'entrée à la grande entrée au bas de l'église, de manière à ce que la serrure d'ouverture de la porte n'endommage plus le mur.*
32. *Fait placer les anneaux à gauche du maître autel pour fixer le cierge pascal. Il y avait autrefois un pied, don de Mr le chanoine Gottrau. Ce pied, quoique très bien fait, n'était cependant pas solide sur les bases. Chaque année les enfants le renversaient et brisaient le cierge. Je sais que le cierge pascal doit être séparé de l'autel, mais les rubriques ne sont pas toujours faciles à mettre en pratique. Le pied est maintenant converti en une petite table ronde qui restera à la cure.*
33. *Fait placer le grand crucifix vis à vis de la chaire. Ce crucifix provenant de la vieille église était relégué en sacristie. Je l'ai fait assolider et revernir. Le montant a été changé.*
34. *Fait enlever deux tables de nuit placées de chaque côté du maître autel et qui servaient de crédences. Je les ai remplacées par les deux crédences actuelles au-dessus desquelles j'ai fait placer les tableaux.*
35. *Fait placer sur l'autel la grande statue de la Ste Vierge. Auparavant elle était sur le brancard.*
36. *Fait placer aux stalles du chœur des anneaux en fer pour fixer les bannières des petites fêtes, soit les bannières simples. Les jours de fête on les enlevait pour placer les belles à leur place et on les reléguait comme des chiffons dans un des angles du chœur. J'ai remédié à ce désordre en faisant placer les sus-dits anneaux où sont fixées les petites bannières les jours de grande fête.*
37. *Fait revenir à mes frais la table de communion.*
38. *J'ai tiré de la poussière du galetas de l'église le tableau de Ste Anne que j'ai fait placer à droite de la chaire et le crucifix du fond de l'église côté des femmes. Tout à mes frais.*
39. *J'ai fait enlever le tabernacle qui était à l'autel de la Ste Vierge, sur lequel reposait la statue. Cela parce que la statue était trop élevée et voilait le beau tableau de la Ste Vierge. J'ai fait pratiquer une ouverture dans les gradins supérieurs et uni par une ajoute les gradins inférieurs. Tout cela à mes frais.*
40. *Fait placer au bas de la crédence à la sacristie, un tablard supplémentaire pour recevoir les ornements. A mes frais.*
41. *Fait exhausser et réparer à mes frais le brancard des morts qui n'était auparavant qu'une ignoble civière.*
42. *Fait descendre à la sacristie le meuble appartenant à l'Etat. C'était autrefois la crédence de la sacristie de la vieille église. Elle était reléguée au-dessus. La paroisse l'a vendue à l'Etat, je l'ai fait aménager et placer là où elle se trouve maintenant. 19 janvier 1890*
43. *Fait arranger le **suppedaneum** du maître autel qui depuis 6 ans menaçait de s'effondrer.*
44. *Acheté une chasuble blanche et une chasuble noire ordinaires, une chape noire, fait réparer la chape blanche de soie et la chasuble jaune dorée (voir chez le boursier paroissial la note détaillée sous date du 20 avril 1891) Magasin Philippona pour ornements d'église.*
45. *Fait abaisser les 4 premiers bancs des enfants des écoles. Ces bancs pour eux étaient beaucoup trop élevés et la position élevée dans laquelle ils devaient tenir leurs bras devenait pour eux très fatigante. De plus lorsqu'ils se tenaient assis, ils étaient complètement à couvert de toute surveillance.*
46. *Fait monter à mes frais les deux grands bouquets blancs, les plus grands qui existent actuellement.*
47. *Fait daller le chœur de l'église*
48. *Boucher les 3 trous derrière le maître autel, qui servaient de dépôt inconvenant à toutes sortes d'objets.*
49. *Fait élever les 2 autels latéraux, dont le tombeau auparavant était à ras le sol.*

## *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

50. *Fait boucharder et polir les 3 manches de la table de communion et diminuer le cintre qui servait de 1<sup>ère</sup> marche et qui prenait trop de place.*
51. *Faut gypser et blanchir l'ossuaire et polir les 2 piliers du portail devant l'église.*
52. *Fait placer deux bases rondes en ciment au baptistère et à la table de l'offertoire.*
53. *Fait élargir les gradins des autels latéraux et ajouter des gradins supplémentaires.*
54. *Fait abattre les 2 peupliers qui se trouvaient devant l'église et dont l'effet était assez frileux. Ils ont été vendus chacun 5Frs, l'un à Adrien Hayoz charron à Cressier, l'autre à Joseph Muller, maréchal.*
55. *Fait enlever et transférer le bâtiment de la pompe à incendie qui se trouvait en face de l'église et masquait entièrement la vue. J'ai offert pour cela de mon argent 100 Frs au Conseil Communal, lequel sur mon préavis et celui de l'assemblée communale réunie et consultée, les a affectés aux vitraux de l'église.*

### ***Reçu de Mr Dunoyer R<sup>d</sup> Curé à Cressier-sur-Morat pour réparations et dorures de :***

- 1 Ostensoir
- 3 Lustres
- 2 Calices et patènes
- 1 Encensoir
- 1 Croix processionnelle
- 3 Lampes d'autel
- 6 Chandeliers grands

*La somme de 340 Frs (Trois cent quarante) solde de mon compte à ce jour*

*Fribourg, le 2 octobre 1888*

*Signé : Michèle Schettine*

*J'ai payé pour cela 150 frs de ma bourse.*

*Signé : F. Dunoyer*

## **Memento**

### **Depuis mon arrivée, j'ai fait :**

#### *A la cure*

1. *Remplacé les vieux chenaux de bois du toit par de nouveaux en fer battu*
2. *Fait conduire l'eau du toit au ruisseau par une coulisse de grès*
3. *Fait combler l'ancien creux qui servait près de la cure de récipient à l'eau du toit*
4. *Fait conduire au jardin 8 chars de gravier. Jamais l'on n'en avait mis.*
5. *Installé le casier de la bibliothèque au salon. Je l'ai fait faire. Il n'y en avait pas.*
6. *Fait placer des crochets à toutes les fenêtres*
7. *Mettre à neuf le creux à purin*
8. *Redressé et reconstruit les palissades du jardin*
9. *Installé les bancs devant la cure et au fond du jardin*
10. *Installé la tonnelle devant la cure*
11. *Fait l'escalier qui va de l'écurie au jardin*
12. *Placé l'égouttoir à vaisselle à la cuisine*
13. *Réparé l'intérieur des grands fourneaux*
14. *Fait remplacer par des neuves toutes les portes de la cave, celle du corridor qui conduit au jardin et fait vernir la porte d'entrée de la cure.*
15. *Fait et dressé le nouveau catalogue des messes fondées dont j'ai fait opérer la réduction*
16. *Fait le conduit de tuyau (pratique au mur) qui permet de placer un fourneau à la salle de conférences.*
17. *Fait clôturer le jardin à neuf au midi et au nord*
18. *Fait changer le conduit de bois qui amenait l'eau au fond du jardin contre un en fer plus haut et plus commode.*
19. *Dans la séance du 22 mars 1888, le Conseil Communal a sur ma demande, accordé à l'unanimité le droit de faire venir l'eau à la cuisine de la cure. Dans sa séance du 25 mars 1888, le Conseil de Paroisse, basé sur la permission du Conseil Communal a décidé de créer la dite conduite d'eau.*
20. *Sur la note acquittée de Mr Orlandi, entrepreneur à Morat ci-incluse, j'ai payé de mon argent 300 Frs. Je dois ajouter que Mr Orlandi n'est pas sérieux et vraiment connaisseur dans son travail. Tout se fait à la vapeur, sans connaissances techniques approfondies.*
21. *J'ai fait placer à mes frais :*
  - a. *La double tapisserie à la salle d'attente en bas.*
  - b. *L'égouttoir, la table, le tablard au-dessus de la table, le garde-bois à la cuisine.*
  - c. *La fenêtre double à la chambre de la domestique*
  - d. *Les rayons pour registres à la salle d'attente*
22. *Ai fait placer le bassin de bois qui se trouve au fond du jardin*

## *Us et Coutumes de la paroisse de Cressier-sur-Morat*

23. *Fait communiquer le tuyau du fourneau de la chambre de la domestique avec la cheminée de la cuisine. Auparavant ce tuyau sortait hors du mur et le tirage était impossible.*
24. *Fait placer au galetas une porte à la chambre près de l'escalier. Cette porte était reconstruite pour faciliter le ramonage de la cheminée. Cette dernière est si étroite à ses extrémités que le ramoneur ne pouvait s'y glisser. Le ramonage était bien incomplet. De là un amas de suie qui aurait pu déterminer un incendie. L'ouverture et la porte que j'ai fait établir remédient à ce grave inconvénient.*

### Extrait de comptabilité

<i>Reçu de M Rurprecht</i>	<i>100</i>
<i>Reçu de Muller pour de vieux plateau</i>	<i>7</i>
<i>Reçu d'Adrien Hayoz pour 2 billes de foyard</i>	<i>20</i>
<i>Payé pour les plateaux à poser à la grange</i>	<i>27</i>
<i>Payé pour la paroi de l'écurie</i>	<i>18</i>
<i>Payé au scieur</i>	<i>13</i>
<i>Payé à Jolliet pour la fontaine</i>	<i>2</i>
<i>Payé pour les jeunes arbres</i>	<i>32.50</i>
<i>Payé au ferblantier pour le toit</i>	<i>112</i>
<i>Payé au maréchal</i>	<i>12.50</i>

#### Curés à Cressier :

1883-1885 Daniel-Rodolphe Thomas, né à Avenches  
1885-1893 François Dunoyer, né à Chêne-Bourg

Copie terminée le 20 janvier 2006  
Marcel Julmy, Cressier